



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Ain
A Mesdames et Messieurs
Les inspecteurs de l'éducation nationale
De l'Ain

YE19

Affaire suivie par :
Marc FERRARI
Téléphone :
04 74 45 58 53
Télécopie :
04.74.45.58.99
Mél :
ce.ia01-cpdeps1@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 BOURG-EN-BRESSE
Cedex

Bourg-en-Bresse, le 3 novembre 2010

Objet :Rappel concernant certaines activités Physiques

Suite à un certain nombre de difficultés rencontrées dans l'interprétation des textes réglementaires , je tiens à vous faire connaître les éléments suivants :

1. dans les projets multiactivités où les élèves sont répartis sur plus de 2 à 3 activités physiques à la fois, l'enseignant devra prévoir un minimum de séances (à partir de 6) dans chaque support d'enseignement et être physiquement présent en priorité dans les activités à encadrement renforcé.
2. en cyclisme , même si l'on différencie la bicyclette comme outil de déplacement avec la bicyclette comme support d'apprentissage, l'encadrement renforcé nécessitera l'agrément de tous les intervenants conformément au texte du 21 septembre 1999.

Philippe SAURET